



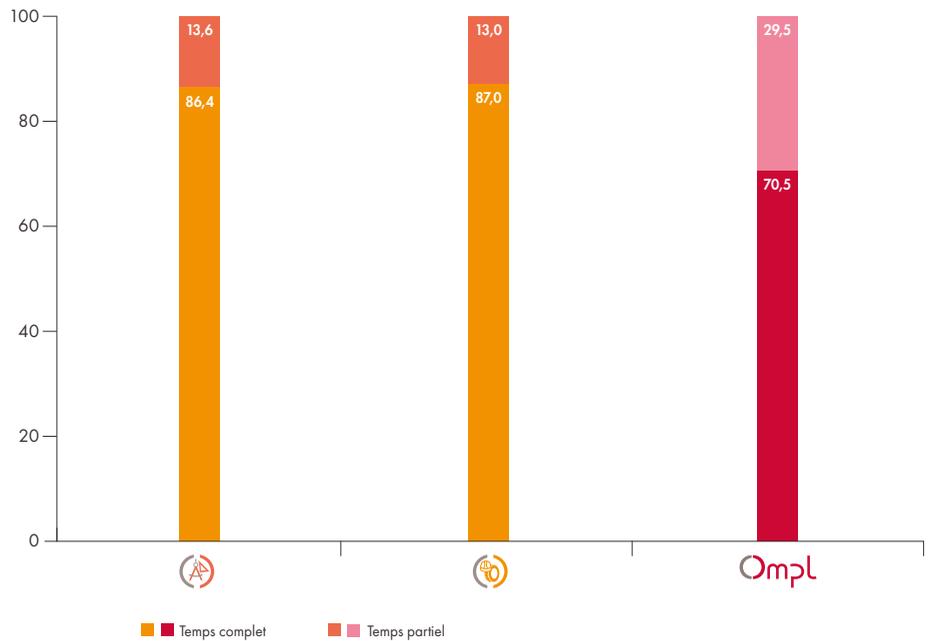
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET**

Plus de trois quarts des salariés de la branche (86,4 %) travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture



### REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche tend à diminuer jusqu'en 2019.

Il baisse de 4,4 points.

Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

### Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



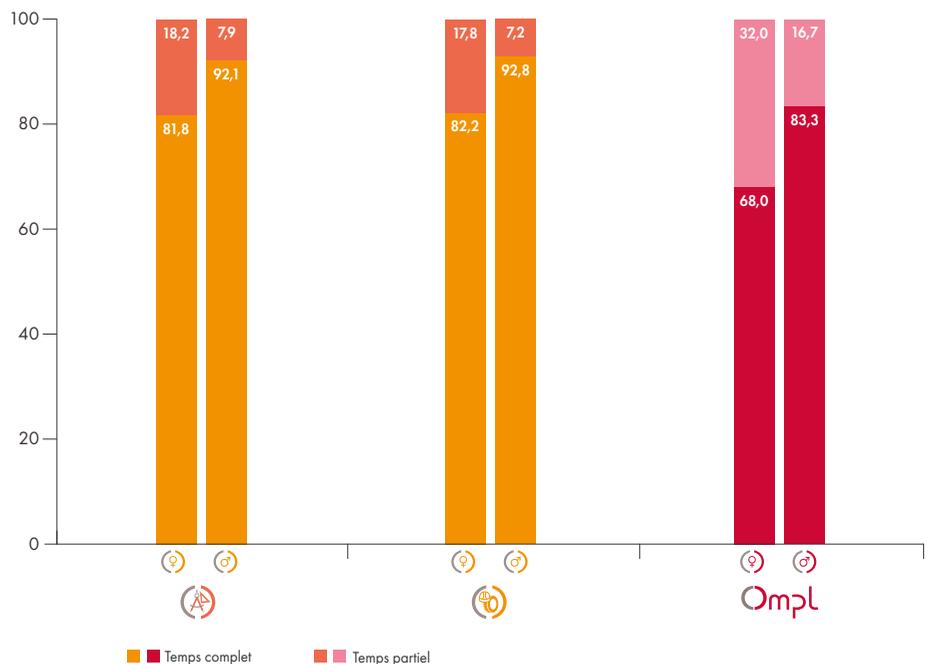
Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



### FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 10,3 points).

### Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



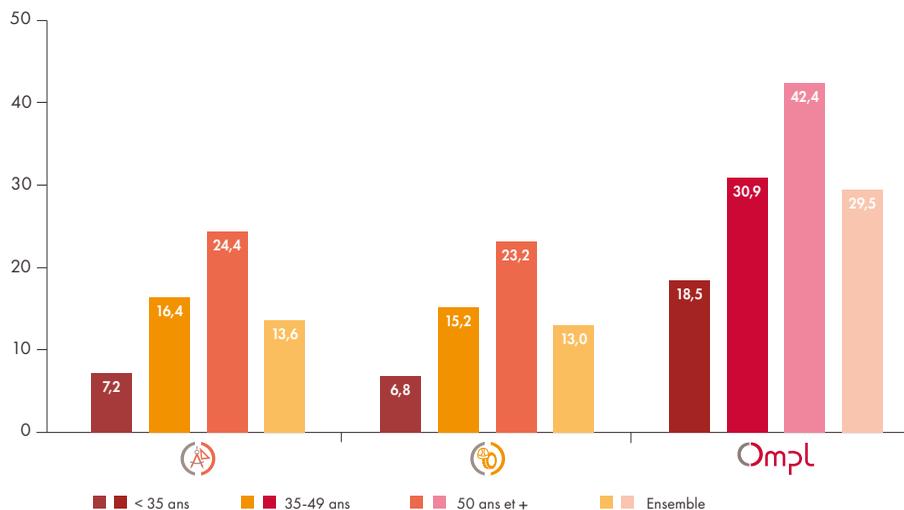
Source : Insee, DADS 2019.



### PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne un quart des salariés de plus de 50 ans (24,4 %), un taux supérieur de 17,2 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

### Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



### OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers (30,5 %). Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires (10,1 %).

### Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Architecture (%)	Engineering (%)	Ompl (%)
Cadres	12,1	11,5	28,0
Professions intermédiaires	10,1	9,5	23,2
Employés	22,7	20,5	31,6
Ouvriers	30,5	26,3	56,7
Ensemble	13,6	13,0	29,5

Source: Insee, DADS 2019.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie notablement d'une région à l'autre. Elle est maximale pour la Corse (19,0 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (9,6 %).

## Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	16,5	16,0	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	17,2	15,5	34,2
Bretagne	14,9	14,0	30,6
Centre-Val de Loire	15,9	13,6	28,8
Corse	19,0	16,3	26,4
DOM	12,0	13,9	22,4
Grand Est	13,9	13,4	33,8
Hauts-de-France	12,9	11,9	33,0
Île-de-France	9,6	9,3	21,2
Normandie	14,8	13,0	30,7
Nouvelle-Aquitaine	15,4	14,3	29,2
Occitanie	16,7	15,7	32,7
Pays de la Loire	16,6	15,0	32,1
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17,8	15,7	31,3
Ensemble	13,6	13,0	29,5

Source: Insee, DADS 2019.